

Travail, “care” et temps social : le triple emploi du temps des femmes africaines

Nouvelles approches de la « féminisation de la pauvreté »

Jacques CHARMES et Malika REMAOUN***

C'est la Conférence de Pékin sur les femmes qui, en 1995, va mettre en lumière le fait que sur le milliard de pauvres que comptait le monde à cette époque, les femmes en constituaient la majorité. Si la plate-forme d'action sur laquelle débouche la conférence (Nations Unies, 1996) retient « le fardeau persistant et croissant que représente la pauvreté pour les femmes » comme l'un des 12 sujets critiques de préoccupation sur lesquels les gouvernements, la communauté internationale et la société civile sont appelés à concevoir et lancer des actions et des politiques stratégiques, c'est parce qu'une statistique a été lancée au cours de la conférence, selon laquelle 70% des pauvres dans le monde sont des femmes et que depuis les années 1970, le nombre de femmes pauvres aurait augmenté de 50% (contre 30% pour les hommes).

Lancée comme un slogan dont la fortune ne se démentira pas, cette assertion qui ne va pas sans poser de problèmes aura eu le mérite de donner un nouveau souffle à nombre de recherches et de réflexions qui étaient jusque là restées confidentielles.

L'explicitation de la « féminisation de la pauvreté », telle qu'elle est mise en avant à partir de 1995, implique non seulement que l'on démontre que les femmes sont majoritaires parmi les pauvres, mais encore que le phénomène va en s'aggravant.

Or comment mesure-t-on la pauvreté ? Par la consommation et la satisfaction des besoins, par les revenus, ou encore par la contribution à la satisfaction des besoins essentiels ?

Nous examinerons successivement la question de la féminisation de la pauvreté et les diverses mesures et indicateurs qui en ont été proposés, puis le rapport des femmes africaines à

* Économiste, Centre Population et Développement (CEPED), UMR196, Paris-Descartes / INED/IRD.

** Économiste, experte genre et développement en Méditerranée.

l'activité économique et la question de leur autonomie quant à l'utilisation de leurs revenus ; enfin, la mesure des emplois du temps sera abordée ainsi que le changement de perspectives qu'entraîne la prise en compte de cette dimension des inégalités entre les hommes et les femmes.

I. Pauvreté monétaire et pauvreté humaine

D'une façon générale, la mesure de la pauvreté s'effectue sur la base d'une unité d'observation qui est le ménage, mais très tôt les économistes se sont posé la question des inégalités au sein des ménages, en particulier entre les femmes et les hommes.

La mise au point de la définition d'un seuil de pauvreté national date des années 1980. Elle est fondée sur l'idée que toute personne doit pouvoir disposer des aliments nécessaires pour se procurer une norme calorique quotidienne minimale. Cette norme, établie par l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) correspond à un niveau qui varie entre 2100 et 2400 (kilo) calories par jour et par équivalent adulte (les besoins énergétiques sont, en effet, variables en fonction de l'âge, du sexe, de l'activité de la personne et d'autres caractéristiques). Cette norme étant établie (on n'en discutera pas le niveau ici), la question qui se pose est de savoir à quel prix et pour quel budget total elle peut être atteinte. Les enquêtes nutritionnelles permettent de connaître les régimes alimentaires des ménages étudiés, d'identifier ceux qui en moyenne atteignent ce seuil ou se situent en dessous, et de connaître à quel prix ils ont acquis les aliments qu'ils ont consommés.

Sans entrer dans les détails de ces calculs, précisons qu'à ce budget alimentaire, est ajouté un budget non alimentaire pour tenir compte des besoins essentiels de la personne (habillement, logement, etc.).

Les enquêtes nutritionnelles, ou sur le budget et la consommation (et plus généralement sur les revenus et les dépenses des ménages) sont ainsi les enquêtes qui sont utilisées pour mesurer les seuils de pauvreté et l'incidence de la pauvreté, c'est-à-dire la proportion de personnes vivant en dessous de ce seuil. L'approche par les dépenses est généralement préférée à

celle des revenus en raison de la plus grande fiabilité dans les relevés des dépenses. Certaines enquêtes relèvent cependant les deux variables, permettant ainsi de vérifier la validité des données sur les revenus, même si ceux-ci sont en général plus faibles que les dépenses. Cependant, peu de pays réalisent des enquêtes budget-consommation avec un volet nutritionnel et beaucoup doivent se contenter de reconstituer un régime alimentaire d'équilibre à partir d'un panier d'achats de biens alimentaires achetés par le ménage et censés le faire parvenir au seuil calorique requis.

Par ailleurs la poursuite de comparaisons internationales a tendu à généraliser le seuil de 1 (aujourd'hui 1,25) ou 2 US dollars par tête et par jour. Lorsqu'il a été mis en place, ce seuil correspondait au Produit Intérieur Brut (PIB) par tête du pays le plus pauvre, soit 365 \$ par an, ce qui faisait 1 \$ par jour.

À ces mesures de la pauvreté absolue, s'ajoutent des mesures de « la pauvreté relative » qui consistent à définir le seuil de pauvreté comme étant la moitié (ou moins ou plus : par exemple 60% en Europe) du revenu médian.

Les enquêtes sur la pauvreté sont donc des enquêtes auprès des ménages : a priori, il peut paraître difficile sinon impossible de déterminer un seuil de pauvreté qui s'appliquerait aux individus et pas seulement aux ménages. Les enquêtes budget-consommation collectent, en effet, les consommations alimentaires et les dépenses à partir d'une unité d'observation qui est le ménage. On sait quelle quantité d'aliments a consommé le ménage parce que l'on a pesé tous les aliments qui sont entrés dans la préparation des repas, on a compté le nombre de personnes ayant pris part aux repas, et on a pesé les restes qui n'ont pas été consommés, mais on n'a pas mesuré la quantité que chaque membre du ménage a effectivement consommée. Et si l'on a effectivement relevé combien a dépensé chaque membre du ménage dans les divers produits, on ne sait pas si ces dépenses ont servi à couvrir les besoins de l'individu qui les a effectuées ou les besoins d'autres membres du ménage. De sorte que le passage du ménage à l'individu se fait sur la base du nombre de membres du ménage, en utilisant parfois des échelles d'équivalence. Le nombre de pauvres est simplement déduit du nombre de ménages

pauvres multiplié par la taille moyenne de ces ménages. Il y a ainsi autant d'hommes que de femmes pauvres.

La « féminisation de la pauvreté » est donc en général illustrée par des statistiques qui s'appuient sur le sexe du chef de ménage : dans de nombreux pays (mais il y a des exceptions), les ménages dont le chef est une femme (veuve, divorcée) sont sur-représentés dans la population pauvre. Outre le fait que ces ménages ne comportent a priori pas plus de femmes que d'hommes, le défaut de cet indicateur est que la catégorie « femmes-chefs de ménage » est extrêmement hétérogène et recouvre des situations non seulement diverses, mais contrastées : veuves et divorcées peuvent être en situation particulièrement précaires, mais les femmes de polygames ou les femmes de migrants qui entrent aussi dans cette catégorie peuvent connaître des situations moins précaires du fait des transferts dont elles bénéficient. Dans certains pays (Mauritanie par exemple), les ménages dont le chef est une femme peuvent même être relativement plus aisés que la moyenne. Se fondant sur l'idée que la féminisation de la pauvreté ne peut se baser que sur des ménages d'une seule personne ou des ménages monoparentaux, Marcoux a montré qu'un taux de 70% assigné aux femmes dans la population pauvre était insoutenable en termes purement démographiques¹. Par ailleurs on peut remarquer que le stéréotype de la pauvreté des femmes chefs de ménage est en contradiction avec l'idée que l'inégalité entre femmes et hommes dans les relations domestiques est l'une des principales causes de la pauvreté des femmes.

Les travaux de Sen² ont été à l'origine de la critique des définitions des seuils de pauvreté monétaire par le PNUD qui, dès 1990, définissait un indice de développement humain (IDH) fondé sur l'espérance de vie, le niveau d'éducation et le revenu. Plus tard devait être introduit un indice de pénurie des capacités, devenu indice de pauvreté humaine fondé sur la probabilité de décéder avant 40 ans, l'analphabétisme, le non accès à l'eau potable et la malnutrition des enfants : autant de critères qui peuvent être calculés pour chaque sexe, sauf celui de l'accès à l'eau potable

¹ A. Marcoux, «The feminisation of poverty: claims, facts and data needs », *Population and Development Review*, 24 (1), 1998, p.131-139.

² A. Sen, *Commodities and Capabilities, Lectures in Economics Theory Policy*, New York: Oxford University Press, 1985.

mais on peut faire l'hypothèse que le non accès à l'eau potable influe plus lourdement sur les femmes que sur les hommes (en raison du fait que c'est aux femmes que revient la corvée du transport de l'eau). L'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM) mis en avant depuis le rapport mondial sur le développement humain 2010 ne permet pas plus de progresser dans la voie d'une mesure de la féminisation de la pauvreté puisque les 10 indicateurs de santé, d'éducation et de conditions de vie sur lesquels il est construit sont tous – même les critères qui pourraient être individualisés comme ceux de santé et d'éducation – des critères de caractérisation des ménages.

II. Activités économiques des femmes africaines et autonomie d'utilisation de leurs revenus.

L'approche de la mesure de la pauvreté par les revenus ne permet pas dès lors de lever les difficultés de passage du ménage à l'individu puisqu'une partie importante de la contribution des femmes à la production économique ne prend pas la forme monétaire.

La question des revenus peut également être abordée par l'activité économique et l'emploi.

En Afrique sub-saharienne, les taux d'activité féminins sont parmi les plus élevés du monde avec près de 62% soit un niveau plus élevé que celui des régions plus développées. Au contraire les pays du Maghreb et du Moyen Orient (Asie de l'Ouest sur le tableau 1 suivant) connaissent des taux inférieurs à 30% (29% et 23% respectivement). Des taux élevés ne sont pourtant pas obligatoirement le signe d'une plus grande autonomie des femmes car une forte proportion de l'activité économique peut rester non rémunérée (production d'autosubsistance).

La mesure de l'activité économique des femmes a toujours été un problème lancinant : outre les faibles taux d'activité enregistrés dans les pays du Maghreb et du Moyen-Orient en particulier, mais aussi en Inde (Asie du Sud sur le tableau 1) parce que les femmes ne considèrent pas spontanément (ou les hommes qui répondent à leur place) que leur activité est économique, leurs activités déclarées sont souvent « non rémunérées », soit parce qu'elles s'exercent sous le statut d'aides

familiales, soit parce qu'elles sont le prolongement « marchand » d'une activité domestique (vente de plats préparés par exemple).

Tableau 1 : Taux d'activité économique des femmes 1990-2010

	Taux d'activité féminins			Taux d'activité masculins			Taux féminins en % des taux masculins	
	1990	2010	Ecart	1990	2010	Ecart	1990	2010
Afrique								
Afrique du Nord	23	29	6	76	74	-2	30,3%	39,2%
Afrique sub-Saharienne	60	62	2	82	80	-2	73,2%	77,5%
Asie								
Asie de l'Est	72	69	-3	85	79	-6	84,7%	87,3%
Asie du Sud-Est	59	57	-2	83	83	0	71,1%	68,7%
Asie du Sud	35	36	1	85	81	-4	41,2%	44,4%
Asie de l'Ouest	26	23	-3	79	72	-7	32,9%	31,9%
CEI d'Asie	68	60	-8	81	73	-8	84,0%	82,2%
Amérique Latine et Caraïbe								
Caraïbe	39	48	9	75	72	-3	52,0%	66,7%
Amérique Centrale	35	43	8	84	79	-5	41,7%	54,4%
Amérique du Sud	38	59	21	81	80	-1	46,9%	73,8%
Océanie	62	64	2	77	75	-2	80,5%	85,3%
Régions plus développées								
Europe de l'Est	58	54	-4	73	66	-7	79,5%	81,8%
Autres régions plus développées	50	53	3	74	69	-5	67,6%	76,8%

Source : *United Nations (2011), The World's Women 2010, Trends and Statistics.*

On connaît les difficultés de collecte sur les revenus non salariaux, en particulier les revenus tirés des activités agricoles et des activités informelles. Étant donné que les femmes sont particulièrement nombreuses (et souvent plus nombreuses que les hommes) dans ces activités, et que ces catégories de revenus sont souvent sous estimées (sauf lorsqu'elles sont collectées par des méthodes et des enquêtes appropriées, autres que les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages) le risque est grand de sous-estimer la contribution des femmes aux revenus du ménage et donc d'exagérer la proportion de femmes apportant aux ménages des revenus inférieurs au revenu minimum correspondant au seuil de pauvreté.

En tout état de cause, il existe un écart de revenus au détriment des femmes dans la plupart des activités salariales et non salariales. Le rapport mondial sur le développement humain de 1995³ avait calculé un coefficient de 75% représentant l'écart salarial entre les femmes et les hommes (le salaire moyen des femmes représentant 75% du salaire moyen des hommes). Ce coefficient, calculé à partir de statistiques sur les entreprises manufacturières d'une trentaine de pays en développement, est depuis lors appliqué aux pays qui ne disposent pas de statistiques dans ce domaine pour calculer l'Indice Sexo-spécifique de Développement Humain (ISDH), en tant que clé de répartition du revenu global (le PIB en Parité de Pouvoir d'Achat) entre les hommes et les femmes constituant la population active. Cette méthode a été critiquée⁴, car elle se fonde sur des données salariales alors que la majorité de la population active des pays en développement travaille dans des rapports non salariaux (travail indépendant, auto-emploi, aide familiaux) pour lesquels les écarts salariaux ne peuvent être considérés comme représentatifs : les écarts sont beaucoup plus grands dans certaines activités et beaucoup plus faibles, voire inversés dans d'autres.

Le tableau 2 suivant en donne quelques exemples. Ainsi les revenus des femmes micro-entrepreneurs ne représentaient que 53,3% des revenus masculins au Maroc en 2002, 51,9% en Turquie en 2000, 57% au Kenya en 1999, mais plus de 81% en Tunisie en 1997 et 2002. En ce qui concerne les revenus salariaux, les salaires des femmes représentaient 65,7% des salaires masculins au Maroc et 67,7% en Tunisie en 2002, et encore 64% en Ethiopie en 1996, soit des niveaux nettement inférieurs aux 75% retenus par le PNUD.

De plus, même lorsqu'on s'en tient au seul secteur formel, le coefficient peut s'élever au dessus de 100% (comme au Bénin ou au Mali) parce que les femmes occupent plutôt des postes

³ PNUD, *Rapport Mondial sur le Développement Humain 2010, La vraie richesse des nations : les chemins du développement humain*, Édition du 20^{ème} anniversaire, Paris, Economica.

⁴ J. Charmes and E. Saskia Wieringa, "Measuring Women's Empowerment: an Assessment of the GDI and the GEM", *Journal of Human Development*, Vol.4, N° 3, November 2003, London, New York, Carfax Publishing, UNDP, p. 419-435.

d'employées alors que les hommes occupent des postes d'ouvriers.

Tableau 2 : Écarts de revenus et de salaires dans le secteur informel, dans divers pays et régions, années 1990 et 2000⁵

Pays	Revenus de l'Entrepreneur			Salaires		
	Femmes	Hommes	Femmes/ Hommes	Femmes	Hommes	Femmes/ Hommes
Maroc (2002)	4.649	8.724	53,3%	867	1.320	65,7%
Tunisie (1997)	555	683	81,3%	148	196	75,5%
Tunisie (2002)	523	633	82,6%	157	232	67,7%
Ethiopie (1996 urbain)				37,2	58,1	64,0%
Kenya (1999)	4.452	7.817	57,0%			
Brésil (1997 urbain)	372 (1)	664 (1)	56,0% (1)	218 (3)	253	86,2% (3)
	660 (2)	1.298 (2)	50,8% (2)	289 (4)	306	94,4% (4)
Colombie (1996 urbain)			63,2% (3)			87,5%
			75,6% (4)			
Mexique (1994 urbain)				538,1	741,2	72,6%
Haiti (2000)			88,9%			
Liban (2004)	1.019	1.522	67,0%			
Turquie (2000 urbain)	204. 776	106.25 0	51,9%			

⁵ **Notes :** Revenus et salaires mensuels moyens en monnaie nationale. (1) Activité principale (2) Activités principale et secondaire (3) Travailleurs à compte propre (4) Employeurs des micro-entreprises.

Le tableau 3, fondé sur une analyse des enquêtes démographiques et sanitaires (DHS) montre en outre que les femmes n'ont pas toujours la libre utilisation de leurs revenus monétaires (on notera en particulier les faibles taux d'autonomie en Égypte et en Afrique de l'Est et australe). Ces enquêtes qui ont interrogé les femmes en âge de procréer sur l'utilisation de leurs propres revenus monétaires montrent que c'est en Afrique de l'Ouest que les taux de libre utilisation par les femmes elles-mêmes sont les plus élevés (77,3% en moyenne) contre 65,6% en Afrique centrale, 57,4% en Afrique de l'Est et 56% en Afrique australe (dans ces trois dernières régions, la décision revient au conjoint dans des proportions relativement élevées : respectivement 17,9%, 21,6% et 22,2%) et seulement 41,2% en Égypte . Ainsi, une mesure de la pauvreté individuelle à partir des données sur les revenus devrait aussi tenir compte de cette relative absence d'autonomie.

S'il existe des recherches micro-économiques qui s'efforcent de mesurer les inégalités de consommation ou de revenus au sein du ménage, les enquêtes classiques ne le permettent pas toujours, ni même le plus souvent. Le modèle unitaire de la théorie économique des choix des ménages (dont le *Treatise on the Family* de Becker⁶ (1981) constituera la formalisation ultime avec le modèle du dictateur altruiste) suppose que le ménage se comporte comme une entité ayant des préférences communes. Cependant des modèles alternatifs se sont développés, fondés sur la pluralité des centres de décision au sein du ménage, permettant ainsi de recourir à la théorie des jeux coopératifs et non-coopératifs pour l'étude des décisions intra-familiales.

Ces modèles se fondent sur une règle de partage du revenu ou des dépenses en fonction de la consommation (de la demande) en biens exclusifs (c'est-à-dire des biens consommés de façon strictement privée par un seul membre du ménage, et n'ayant pas de substitut proche). Un autre domaine d'application porte sur les choix d'offre de travail au sein du couple en distinguant le temps hors travail et en le considérant comme échangeable à son coût d'opportunité sur le marché du travail. Cependant beaucoup de modèles consistent à dichotomiser entre marché du travail et

⁶ G. Becker, *Treatise on the Family*, Cambridge, Harvard University Press, 1981.

inactivité, ce qui est extrêmement réducteur. On va alors distinguer entre le travail et le loisir, et également entre le travail domestique et de soins et le travail marchand.

Dans cette perspective, on notera ainsi les travaux de Haddad et Hoddinott⁷ sur les données des enquêtes sur les niveaux de vie en Côte d'Ivoire. Ces enquêtes comportent un sous-échantillon en panel (observations des mêmes ménages sur deux années successives), ce qui permet de montrer qu'une augmentation du salaire féminin accroît la consommation et le bien-être de la femme au sein du ménage, augmente la part du budget consacré à la nourriture et diminue celle consacrée à l'alcool et aux cigarettes, et élève le statut anthropométrique (nutritionnel) des enfants de sexe masculin comparativement aux enfants de sexe féminin.

La capacité à contrôler et allouer les ressources au sein du ménage peut être plus importante que le niveau même de ces ressources dans la définition de la pauvreté sur une base individuelle. C'est pourquoi, la participation aux prises de décision (tableau 3 ci-dessous) et l'accès aux moyens de production (terre, crédit, etc.) sont des éléments déterminants. L'Indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique (IDISA) a inclus ces variables dans les 42 indicateurs entrant dans la composition de l'indice synthétique mesurant les disparités entre hommes et femmes dans 13 pays africains⁸.

⁷ L. Haddad. and J. Hoddinott, « Women's income and boy-girl anthropometric status in Cote d'Ivoire », *World Development*, 22, 1994, p. 543-553.

L. Haddad. and J. Hoddinott, « Does female income share influence household expenditures? Evidence from Côte d'Ivoire », *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, 57(1), 1995, p. 77-95.

⁸ UNECA, *The African Gender and Development Index*, UN Economic Commission for Africa, African Centre for Gender and Development (ACGD), Addis Ababa, 2005.

Tableau 3: Qui décide de l'utilisation des revenus des femmes?⁹

Pays	Qui décide de dépenser l'argent ?						Total
	Répondant	Conjoint	Avec le conjoint	Quelqu'un d'autre	Conjointement avec quelqu'un d'autre	Non réponse	
Afrique du Nord							
Égypte 1995	40,2	2,3	56,3	0,5	0,7		100,0
Égypte 2000	42,2		53,8	3,9		0,1	100,0
Afrique de l'Ouest							
Bénin 1996	82,1	2,7	9,4	2,7	3,0	0,1	100,0
Bénin 2001	80,1	10,2	1,9	4,9	2,8	0,1	100,0
Bénin 2006	86,1	8,4	0,5	2,8	2,1	0,1	100,0
Burkina Faso 2003	86,5	3,4	1,8	3,3	4,6	0,3	100,0
Ghana 1998	80,1	5,4	11,6	1,5	1,2	0,2	100,0
Ghana 2003	72,9	16,7	1,2	6,1	3,0	0,1	100,0
Guinée 2005	71,3	19,0	0,9	6,2	2,4	0,2	100,0
Liberia 2007	22,5	52,8	-	23,4	-	1,3	100,0
Mali 1996	80,1	3,5	7,3	2,7	5,9	0,5	100,0
Mali 2001	84,4	5,5	2,8	3,9	3,4	0,1	100,0
Mali 2006	84,7	4,6	2,0	4,8	3,7	0,2	100,0
Mauritanie 2000-01	79,2	0,7	6,6	3,0	10,0	0,1	100,0
Niger 1998	81,3	5,2	6,9	3,6	2,9	0,1	100,0
Niger 2006	85,2	6,7	2,4	2,1	3,2	0,4	100,0
Nigeria 1999	70,1	11,3	12,3	1,5	1,3	3,5	100,0
Nigeria 2003	73,2	15,5	1,4	7,6	2,3	0,1	100,0
Sénégal 2005	84,3	3,4	1,4	1,7	9,1	0,1	100,0
Togo 1998	87,7	3,3	5,3	1,5	2,1		100,0
Afrique Centrale							
Cameroun 2004	71,0	19,1	1,0	6,0	2,9	0,0	100,0
Centrafrique 1994-95	64,0	6,9	26,3	1,4	1,3	0,2	100,0
Congo 2005	74,7	19,8	1,7	3,3	0,4	0,1	100,0

⁹ **Note :** % de femmes occupées au cours des 12 mois précédant l'enquête et touchant des revenus monétaires, selon la personne qui décide de l'utilisation des revenus.

Congo Rep Dem 2007	38,2	35,8	2,1	21,8	1,9	0,1	100,0
Gabon 2000	81,0	3,8	12,7	1,4	0,8	0,3	100,0
Tchad 1996- 97	70,3	10,6	14,5	1,7	2,8	0,1	100,0
Tchad 2004	59,9	29,1	3,7	5,0	2,1	0,2	100,0
Afrique de l'Est							
Comores 1996	53,2	4,2	27,3	4,4	10,5	0,5	100,0
Erytrée 1995	71,5	0,4	15,3	1,6	10,7	0,5	100,0
Erytrée 2002	72,1	19,1	5,2	1,1	2,3	0,2	100,0
Ethiopie 2000	74,8	2,1	16,4	1,7	4,3	0,7	100,0
Ethiopie 2005	38,5	50,3	-	5,5	-	5,7	100,0
Kenya 1998	54,8	15,9	26,1	1,8	1,3	0,3	100,0
Kenya 2003	65,6	22,6	0,9	8,5	2,5	0,0	100,0
Lesotho 2004	71,2	18,5	2,8	4,6	2,7	0,3	100,0
Madagascar 1997	44,1	10,0	36,4	4,7	4,5	0,4	100,0
Madagascar 2003-04	46,3	39,6	2,4	6,4	5,2	0,1	100,0
Ouganda 1995	65,0	14,3	17,3	1,4	1,8	0,2	100,0
Ouganda 2000-01	59,6	23,2	1,8	13,4	2,0	0,1	100,0
Ouganda 2006	53,5	32,7	-	13,4	-	0,3	100,0
Rwanda 2000	53,5	21,7	5,8	10,8	7,9	0,2	100,0
Rwanda 2005	54,6	23,0	3,0	10,2	8,7	0,4	100,0
Tanzanie 2004	60,9	20,9	2,2	13,1	2,8	0,0	100,0
Zimbabwe 1994	55,7	6,9	31,2	4,5	1,3	0,4	100,0
Zimbabwe 1999	62,9	24,0	1,4	8,1	3,9	0,0	100,0
Zimbabwe 2005-06	32,3	61,7	-	5,6	0,2	0,2	100,0
Afrique australe							
Afrique du Sud 1998	66,7	2,8	21,3	3,6	1,8	3,7	100,0
Malawi 2000	50,6	16,7	1,0	27,7	3,8	0,1	100,0

Malawi 2004	52,3	18,9	1,4	23,6	3,4	0,5	100,0
Mozambique 1997	55,4	8,2	30,6	0,8	3,3	1,7	100,0
Mozambique 2003	59,9	25,0	1,8	11,4	1,9	-	100,0
Namibie 2000	76,8	11,3	1,1	9,5	1,1	0,1	100,0
Namibie 2006-07	39,5	49,5	-	9,8	0,2	1,0	100,0
Swaziland 2006-07	64,2	29,3	-	4,2	-	2,2	100,0
Zambie 1996	57,2	20,9	15,5	4,8	1,4	0,2	100,0
Zambie 2000-01	54,8	21,0	2,2	18,2	3,7	0,1	100,0
Zambie 2007	38,2	40,4	-	20,7	-	0,5	100,0

Sources : Demographic and Health Surveys (DHS), années diverses.

III. L'emploi du temps des femmes africaines.

C'est cependant vers les budgets-temps et la pauvreté en temps que l'on s'oriente de plus en plus aujourd'hui pour approfondir la notion de féminisation de la pauvreté : parce que l'essentiel des tâches domestiques leur revient, les femmes disposent de moins de temps que les hommes pour se consacrer à des activités rémunératrices ou encore elles doivent se cantonner à des activités marchandes proches des tâches domestiques et faiblement rémunératrices.

Les concepts de population active sont fondés sur la définition de l'activité économique ou de la production par le Système de Comptabilité Nationale (SCN). L'activité économique, telle que mesurée par le PIB, est définie de façon relativement restrictive, même si cette conception a été récemment élargie. Elle se définit (selon l'avant-dernière révision du SCN, 1993 reprise en 2008) comme étant la production de tous les biens et services destinés à être commercialisés sur le marché, de tous les biens (mais pas les services) conservés par les producteurs pour leur usage final propre, et de tous les services fournis gratuitement aux individus et à la collectivité par les administrations et les institutions sans but lucratif. Antérieurement à la 4^{ème} révision de 1993, seules la production des produits primaires et l'auto-construction étaient retenues comme productions pour usage final propre et, jusqu'en

1982, les aides familiaux n'étaient comptés dans la population active qu'à la condition de travailler plus qu'un tiers de la durée normale du travail.

Le SCN 1993 reconnaît, au delà de cette frontière de la production au sens du PIB, une frontière générale qui définit la production comme le processus physique de transformation de biens et services sous deux conditions : les biens et services résultant de ce processus de transformation doivent être susceptibles d'être commercialisés et ils doivent par ailleurs répondre au critère de la 'tierce personne', c'est-à-dire qu'ils doivent être susceptibles d'être fournis par une personne à une autre personne avec ou sans rémunération (ce qui exclue des frontières de la production certaines activités telles que dormir, se nourrir, s'instruire, se divertir, etc.). Toutes les autres activités entrent donc dans le domaine de la production, en particulier les activités domestiques (préparation des repas, entretien de la maison), les activités de soins (apportés aux enfants, aux vieillards, aux malades) et les activités bénévoles.

Même s'il devait revenir au SCN 1993 d'entériner ces distinctions dans la définition des frontières de la production, de telles discussions et réflexions ne sont pas nouvelles. Dans son fameux ouvrage « Compter pour rien : ce que les hommes évaluent et ce que les femmes valent », Marilyn Waring¹⁰ a relancé le débat, mais c'est à Margareth Reid¹¹ que l'on attribue généralement le mérite d'avoir soulevé la question du caractère trop limité de la production officiellement mesurée et de l'importance du critère de la tierce personne afin de tenir compte des activités domestiques. C'est cependant Alfred Marshall, dans son « *Economics of Industry* » (1879) qui avait proposé un tel critère (« all other services which one person may be hired to perform for another »).

En définitive, c'est la conception étroite qui sert à mesurer le PIB tandis que les activités qui viennent abonder la conception élargie (les activités domestiques ou "care") sont renvoyées à des estimations dans des comptes satellites qui permettent de se

¹⁰ M. Waring, *Counting for Nothing: What Men Value and What Women are Worth*, University of Toronto Press, 1988.

¹¹ M.Reid, *Economics of Household Production*, New York, John Wiley, 1934.

rendre compte que celles-ci peuvent aller jusqu'à doubler la valeur des PIB actuels¹².

On comprend dès lors la difficulté de compréhension d'un tel concept dans les enquêtes de population active. Précisément, les enquêtes emploi du temps permettent d'éviter de se heurter à l'ambiguïté de l'interprétation des concepts de production, d'activité économique et de travail au sens large et au sens étroit, puisqu'elles relèvent toutes les activités de la personne au fur et à mesure du déroulement de la journée, sans chercher à priori à classer ces activités dans des catégories économiques, productives ou non productives. C'est à posteriori que ces classements sont opérés, au moment de l'analyse.

Au cours de la dernière décennie, plusieurs pays africains ont réalisé des enquêtes emploi du temps dont les résultats permettent de mesurer l'ampleur des inégalités devant le travail rémunéré et le travail non rémunéré, ainsi que devant le temps social consacré aux activités associatives ou communautaires.

Le couplage des enquêtes emploi du temps et des enquêtes budget-consommation (comme c'est le cas de l'enquête 2005-2006 en Tunisie dont malheureusement seuls des résultats partiels sont disponibles) peut également être intéressant pour l'analyse de la féminisation de la pauvreté : on devrait pouvoir ainsi analyser les budgets-temps (en terme d'écart entre hommes et femmes quant au temps consacré aux activités marchandes et aux activités domestiques, dans les ménages pauvres et non pauvres, dans les ménages dont le chef est une femme et dans ceux dont le chef est un homme), afin d'identifier les disparités qui en ressortent.

Le tableau 4 suivant montre, sur l'ensemble de la population ayant fait l'objet de l'enquête (les écarts seraient beaucoup plus grands si l'on se limitait à la population d'âge actif), les disparités entre hommes et femmes en ce qui concerne le temps consacré au travail au sens large (y compris les activités domestiques et de soins).

¹² Charmes J. and Jeemol Unni, « Measurement of work », in G. Standing and M. Chen (eds), *Reconceptualising Work*, ILO, Geneva, 2004.

En Afrique, c'est au Bénin que la journée de travail (au sens large) des femmes est la plus longue puisqu'elle dure 7 heures et 58 minutes (478 minutes). C'est aussi dans ce pays que la surcharge de travail des femmes par rapport aux hommes est la plus élevée, la journée de travail d'une femme représentant 1,4 fois celle de l'homme (141%). C'est ensuite à Madagascar (7 heures et 17 minutes), puis en Tanzanie (6 heures et 58 minutes) que la journée de travail des femmes est la plus longue, et en Afrique du Sud qu'elle est la moins longue (5 heures et 43 minutes). Mais l'écart au détriment des femmes est le plus fort en Afrique du Sud (1,29), puis en Tanzanie (1,2) et à Madagascar (1,14). C'est à Maurice qu'il est le moins élevé (1,07). La journée de travail des femmes est plus longue en milieu rural qu'en milieu urbain : 8 heures 28 minutes au Bénin (contre 7 heures et 8 minutes en milieu rural) et l'écart entre femmes et hommes y est également plus fort. Rappelons que ces chiffres sont des moyennes qui incluent toute la population de 6 ans et plus, y compris les enfants qui sont à l'école ou les personnes oisives, ainsi que tous les jours de la semaine, y compris les jours de repos.

Globalement pour les deux sexes, les activités domestiques (le « care ») représentent de 32% du temps de travail total à Madagascar et 33% au Bénin à 53% en Afrique du Sud. Pour les femmes, ces proportions varient de 70% à Maurice et 66% en Afrique du Sud à 42% au Bénin et 49% à Madagascar (contre 12% seulement pour les hommes à Madagascar et 19% au Bénin). Ces chiffres montrent l'ampleur de la sous estimation de la contribution des femmes au bien-être et à la richesse globale : une sous estimation qui est près de 4 fois supérieure à celle qui frappe les hommes si l'on ne prend pas en compte les activités domestiques.

Valoriser le travail reproductif non rémunéré est en effet déterminant car l'invisibilité statistique de la division sexuelle du travail et de la dévolution des tâches domestiques aux femmes a pour corollaire que les femmes sont « surchargées de travail dont la valeur n'est pas socialement ni économiquement reconnue¹³ ». Les récents travaux d'élaboration de comptes satellites de la

¹³ N. Folbre and M. Bittman (eds.), *Family Time : The social Organization of Care*, New York, Routledge, 2004.

production domestique vont dans le sens d'une plus grande visibilité de la contribution des femmes à la production et au bien-être¹⁴ : ils traduisent une évolution inéluctable vers la prise en compte de ces activités « invisibles » dans le cadre central des comptes nationaux et le PIB. La féminisation de la pauvreté est à la mesure de cette contribution invisible du travail non rémunéré. Et cette non reconnaissance de leur travail se traduit par une moindre participation au partage du revenu du ménage.

Reste le troisième emploi du temps que nous avons appelé le « temps social ». À côté du travail rémunéré et du travail non rémunéré, l'emploi du temps d'une journée est constitué d'un temps physiologique (dormir, se nourrir, se reposer), d'un temps consacré aux soins personnels, d'un temps consacré à l'éducation et à la formation, d'un temps consacré aux loisirs (faire du sport, regarder la télévision, aller au spectacle) et d'un temps consacré à la « socialisation » qui ressortit principalement aux loisirs (discuter, palabrer, recevoir des amis, participer à des cérémonies familiales ou chez des amis), mais qui peut aussi ressortir au travail lorsqu'il s'agit par exemple de se consacrer à des activités associatives ou communautaires bénévoles. Même à l'occasion de cérémonies communautaires ou familiales, lorsque la femme consacre un certain temps à préparer de la nourriture ou à organiser la manifestation, il s'agit d'un temps bénévole consacré à la collectivité qui pourrait être comptabilisé comme un travail.

Les enquêtes emploi du temps restent encore à améliorer de ce point de vue car si la nomenclature des activités distingue bien entre « services communautaires et aide d'autrui » (qui entre dans le travail au sens large) et activités sociales et culturelles (qui font partie des loisirs), il reste que ces activités s'exercent souvent de façon simultanée, surtout pour les femmes (qui peuvent par exemple recevoir des connaissances tout en surveillant les enfants ou en préparant les repas). Ces activités risquent également d'intervenir au cours de journées spécifiques mal représentées dans les enquêtes (par exemple une journée de mariage ou d'enterrement a toutes les chances d'être éliminée de l'enquête en raison de la non disponibilité des personnes enquêtées). D'une

¹⁴ UNECA, *A Guidebook for Mainstreaming Gender Perspectives and Household Production into National Statistics, Budgets and Policies in Africa*, Economic Commission for Africa, African Centre for Gender and Development (ACGD), Addis Ababa, 2004.

façon générale, les emplois du temps montrent que le temps consacré par les femmes aux activités sociales est moindre que le temps qu'y consacrent les hommes. Et il en est de même pour les services communautaires qui peuvent mobiliser fortement les hommes autour d'aménagements hydrauliques ou routiers. Aussi convient-il de distinguer la diversité des activités selon le sexe à l'intérieur même des grandes catégories d'activités sociales.

Tableau 4 : Genre, travail et allocation du temps

	Année	Temps de travail total (minutes par jour)		Temps de travail des femmes (en % du temps des hommes)	Allocation du temps (%)					
		Femmes	Hommes		Temps de travail total		Temps passé par les femmes		Temps passé par les hommes	
					Activités comptabilisées dans le PIB	Activités non comptabilisées dans le PIB	Activités comptabilisées dans le PIB	Activités non comptabilisées dans le PIB	Activités comptabilisées dans le PIB	Activités non comptabilisées dans le PIB
National										
Afrique du Sud	2000	343	265	129%	47%	53%	34%	66%	72%	28%
Bénin	1998	478	339	141%	67%	33%	58%	42%	81%	19%
Madagascar	2001	437	383	114%	68%	32%	51%	49%	88%	12%
Maurice	2003	393	369	107%	54%	46%	30%	70%	80%	20%
Tanzanie	2006	418	348	120%	62%	38%	49%	51%	79%	21%
Mexique	2002	490	385	127%	46%	54%	23%	77%	78%	22%
Urbain										
Bénin	1998	428	323	133%	64%	36%	55%	45%	79%	21%
Madagascar	2001	400	344	116%	61%	39%	44%	56%	84%	16%
Uruguay (Montevideo)	2003	408	355	115%	49%	51%	33%	67%	68%	32%
Rural										
Bénin	1998	508	348	146%	69%	31%	61%	39%	82%	18%
Madagascar	2001	451	398	113%	70%	30%	53%	47%	90%	10%

Sources : tableau élaboré sur la base des enquêtes nationales sur l'emploi du temps.

Conclusion

Les femmes africaines consacrent un temps nettement plus long que les hommes au travail rémunéré et non rémunéré. L'écart entre hommes et femmes est considérablement aggravé par la part qui revient aux femmes des tâches domestiques non rémunérées. Si l'on tient compte également du fait qu'une partie importante du travail productif exercé par les femmes et comptabilisé dans le PIB n'est pas rémunéré, parce qu'il est réalisé sous le statut d'aides familiales, alors on comprend mieux le sens du concept de féminisation de la pauvreté. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à être pauvres parce qu'elles n'ont pas suffisamment accès aux ressources monétaires qui leur assureraient une plus grande autonomie. Elles ne le peuvent pas parce qu'une grande partie de leur temps est consacré à un travail non rémunéré, culturellement et socialement associé au rôle et au statut féminins. Lorsque la part du travail rémunéré est ainsi minorée dans l'ensemble du temps de travail, les femmes ont de plus du mal à garder l'autonomie de la gestion des revenus monétaires tirés de leurs propres activités.

On ne dispose malheureusement pas de données chronologiques permettant de savoir si ces tendances se sont aggravées au cours de la période récente. Tout au plus constate-t-on des progrès dans la libre disposition par les femmes de leurs revenus monétaires dans des pays politiquement stables (au moment des enquêtes) comme le Mali, le Burkina Faso et le Niger, alors que des pays plus instables comme le Libéria, la République Démocratique du Congo, le Tchad, le Zimbabwe, Madagascar se caractérisent par une très faible autonomie des femmes et une forte emprise des conjoints sur leurs revenus monétaires.

La systématisation des enquêtes emploi du temps et l'élaboration de comptes satellites du travail domestique constituent des étapes clés dans la prise de conscience de la réelle contribution des femmes africaines à la production nationale et au bien-être de la société et dans la volonté d'un changement de leur statut.

Références bibliographiques :

- G. Becker, *Treatise on the Family*, Cambridge, Harvard University Press, 1981.
- S. Chant, *Women-headed Households. Diversity and Dynamics in the Developing World*, MacMilan Press, London, 1997.
- S. Chant, 'Re-thinking the « Feminization of poverty » in Relation to Aggregate Gender Indices, *Journal of Human Development*, Vol.7, N°2, July 2006, London, New York, Routledge, UNDP, p. 201-220.
- J. Charmes, « Mesurer la pauvreté, identifier les groupes vulnérables : enquêtes et méthodes utilisées en Tunisie », in *Stateco* n° 63, INSEE, Paris, Septembre 1990, p. 57-83.
- J. Charmes, *Self-employment, informal employment, informal sector employment: Trends and characteristics. A tentative assessment of their statistical knowledge, contribution to the ILO/WIEGO*, Report on Informal Employment for the International Labour Conference 2002.
- J. Charmes, « Femmes africaines, activités économiques et travail: de l'invisibilité à la reconnaissance », *Revue Tiers Monde*, t.XLVI, n° 182, Avril-Juin 2005, p. 255-279.
- J. Charmes, "Gender and time poverty in Sub-Saharan Africa, A review of empirical evidence", in Blackden M. and Woodon Q. (eds), *Gender, Time-Use and Poverty in Sub-Saharan Africa*, World Bank Working Paper, n° 73, Washington, 2006.
- J. Charmes, "Statistics on informal employment in the Arab region", chapter 3 of "Gender Equality and Workers'Rights in the Informal Economies of Arab States", ILO Regional Office for the Arab States and CAWTAR (Center of Arab Women for Training and Research, Beyrouth and Tunis, 2008, p. 54-72.
- J. Charmes, « Concepts, Mesure et tendances », in Johannes P. Jütting and Juan R. de Laiglesia (eds), *L'emploi informel dans les pays en développement, une normalité indépassable ?*, Etude du Centre de Développement de l'OCDE, Paris, 2009.
- J. Charmes and E. Saskia Wieringa, "Measuring Women's Empowerment: an Assessment of the GDI and the GEM", *Journal of Human Development*, Vol.4, N°3, November 2003, London, New York, Carfax Publishing, UNDP, p. 419-435.

- J. Charmes and Jeemol Unni, "Measurement of work", in G. Standing and M. Chen (eds), *Reconceptualising Work*, ILO, Geneva, 2004
- N. Folbre and M. Bittman (eds), *Family Time: The social Organization of Care*, New York, Routledge, 2004.
- L. Haddad and J. Hoddinott, *Women's income and boy-girl anthropometric status in Cote d'Ivoire*, *World Development*, 22, 1994, pp. 543-553.
- L. Haddad and J. Hoddinott, "Does female income share influence household expenditures? Evidence from Côte d'Ivoire", *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, 57 (1), 1995, pp. 77-95.
- ILO, "Women and Men in the Informal Economy, A statistical picture", ILO, Employment sector, Geneva, 2002.
- A. Marcoux, "The feminisation of poverty: claims, facts and data needs", *Population and Development Review*, 24 (1), 1998, p.131-139.
- Nations Unies, *Plate-forme d'Action et Déclaration de Beijing*, 4^{ème} Conférence Mondiale sur les Femmes, Beijing Chine, 4-15 septembre 1995, Département de l'Information des Nations Unies, New York, 1996.
- PNUD, *Rapport Mondial sur le Développement Humain*, Paris, Economica, 1995.
- PNUD, *Rapport Mondial sur le Développement Humain 2010, La vraie richesse des nations : les chemins du développement humain*, Edition du 20^{ème} anniversaire, Paris, Economica.
- M.Reid, *Economics of Household Production*, New York, John Wiley, 1934.
- SCN, *Système de Comptabilité Nationale*, Commission des Communautés Européennes, FMI, OCDE, NU, BM, 1993.
- A. Sen, *Commodities and Capabilities, Lectures in Economics Theory Policy*, New York: Oxford University Press, 1985.
- UNECA, *A Guidebook for Mainstreaming Gender Perspectives and Household Production into National Statistics, Budgets and Policies in Africa*, Economic Commission for Africa, African Centre for Gender and Development (ACGD), Addis Ababa, 2004.

UNECA, *The African Gender and Development Index*, UN Economic Commission for Africa, African Centre for Gender and Development (ACGD), Addis Ababa, 2005.

UNECA, *Rapport sur les Femmes en Afrique, Mesurer l'inégalité entre les sexes en Afrique : Expériences et leçons tirées de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique*, Addis Abeba, 2009.

United Nations, *The World's Women 2010, Trends and Statistics*, New York, 2010.

UNRISD, *Égalité des sexes. En quête de justice dans un monde d'inégalités*, Genève, 2005.

M. Waring, *Counting for Nothing: What Men Value and What Women are Worth*, University of Toronto Press, 1988.